436617-2026 - Състезателна процедура

Франция – Аудиовизуално оборудване – ACCORD-CADRE (AC) DE MATERIEL AUDIOVISUEL DE DIFFUSION AVEC OU SANS INSTALLATION POUR AIX MARSEILLE UNIVERSITE
OJ S 120/2026 25/06/2026
Обявление за поръчка или концесия – стандартен режим
Доставки

1. Купувач

1.1. Купувач

Официално наименование: Université d'Aix - Marseille
Електронна поща: roxane.nourine@univ-amu.fr
Правна категория на купувача: Публичноправна организация
Дейност на възлагащия орган: Образование

2. Процедура

2.1. Процедура

Заглавие: ACCORD-CADRE (AC) DE MATERIEL AUDIOVISUEL DE DIFFUSION AVEC OU SANS INSTALLATION POUR AIX MARSEILLE UNIVERSITE
Описание: Le présent accord-cadre a pour objet de définir les termes contractuels généraux : Entre le pouvoir adjudicateur et l'opérateur économique [titulaire de l'AC] Dans le cadre de la passation de futurs Marchés Subséquents (MS) relatifs aux prestations de matériels audiovisuels de diffusion avec ou sans installation couvertes par le présent accord-cadre. Ainsi, les prestations sont décrites de manière générale dans les cahiers des charges de l' accord-cadre (CCAP, CCTP et annexes) et seront décrites avec précision dans le cahier des clauses particulières valant acte d'engagement (CCP valant AE) et annexes de chaque futur marché subséquent qui sera contractualisé avec le titulaire de l'accord cadre retenu après demande du pouvoir adjudicateur à celui-ci de compléter son offre conformément à la partie II du CCAP. La consultation a été passée selon Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des dispositions mentionnées au 1° de l'article R. 2124-2 du Code de la Commande Publique et des articles R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique. NB : la passation des marchés subséquents (MS) est réalisée dans les conditions mentionnées au titre II du présent document. Forme de l'accord - cadre : Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire donnant ensuite lieu à la conclusion de marchés subséquents. Le présent accord-cadre a pour objet de définir les termes contractuels généraux entre le pouvoir adjudicateur et l'opérateur économique (titulaire de l'AC), dans le cadre de la passation de futurs Marchés Subséquents (MS) relatifs aux prestations de fourniture avec ou sans installation de matériels audiovisuels par le présent accord-cadre. Ainsi, les prestations sont décrites de manière générale dans les cahiers des charges de l'accord-cadre (CCAP, CCTP et annexes) et seront décrites avec précision dans le cahier des clauses particulières valant acte d'engagement (CCP valant AE) et annexes de chaque futur marché subséquent qui sera contractualisé avec le titulaire de l'accord cadre. Motif de non allotissement : -La dévolution en lots séparés est de nature à restreindre la concurrence en effet le secteur de l'audiovisuel est structuré autour d'opérateurs dits « intégrateurs ». Le fractionnement du marché en deux lots (fourniture d'une part, fourniture et installation d'autre part) serait uniquement artificiel. Il existe une absence d'opérateurs spécialisés sur le seul segment de fourniture. En effet, les grossistes (vente pure) ne répondent pas ou peu aux marchés publics incluant ou non du

service. Par ailleurs, la dévolution en lots séparés risque de rendre techniquement difficile ou financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations en effet la séparation des prestations engendrerait un surcoût mécanique. C’est un vrai levier de massification, car le matériel représentant la part prépondérante du budget, le lot unique permet de négocier des tarifs « grands comptes » auprès des constructeurs. Allotir reviendrait à diviser les volumes et donc à subir des prix unitaires (BPU) plus élevés pour des matériels identiques ; Description technique : les prestations sont définies dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes. Accord-cadre mono attributaire : pour l’accord cadre, il sera retenu 1 titulaire Les offres sont valables 4 mois à compter de la date limite fixée pour la réception des plis. Aix-Marseille Université souhaite utiliser sa commande publique comme un outil de lutte contre le chômage et l’exclusion socio-professionnelle. La démarche d’insertion constitue une condition d’exécution du marché en application de l’article L2112-2 du Code de la commande publique. Les marchés subséquents pourront prévoir des clauses sociales dans leurs CCP valant AE visant à promouvoir l’emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d’ insertion, et à lutter contre le chômage. (le volume d’heures d’insertion à réaliser, constituant un minimum obligatoire, devra être réservé à l’embauche d’une ou plusieurs personnes engagées dans un parcours d’insertion, ce volume d’heure sera précisé dans le marché subséquent) Dans le cas où le pouvoir adjudicateur concerné (AMU) décide de prévoir une clause d’insertion dans le marché subséquent, les mentions du CCP valant AE et les dispositions indiquées au titre II - Article 2 s'appliqueront.
Идентификатор на процедурата: 32c8c92f-1ada-4e8f-9dfc-430a6fd8377b
Вътрешен идентификатор: AMU43-2026
Вид процедура: Открита
Процедурата се ускорява: не

2.1.1. Цел

Естество на поръчката: Доставки
Основна класификация (cpv): 32321300 Аудиовизуално оборудване
Допълнителна класификация (cpv): 51313000 Услуги по инсталиране на професионална аудиотехника, 51314000 Услуги по инсталиране на професионална видеотехника

2.1.2. Място на изпълнение

Град: sur l'ensemble des sites de l'Université d'Aix Marseille référencés sur l'annexe 1 au CCTP
Административно-териториална единица на държавата (NUTS): Bouches-du-Rhône (FRL04)
Държава: Франция

2.1.3. Стойност

Прогнозна стойност, без да се включва ДДС: 935 840,00 EUR
Максимална стойност за рамковото споразумение: 12 924 000,00 EUR

2.1.4. Обща информация

Тази процедура ще бъде открита отново
Допълнителна информация: Communication des documents du marché : Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse internet du profil d'acheteur mentionnée dans le présent avis de publicité. Le dossier de consultation des entreprises peut être téléchargé sur le profil acheteur (PLACE) anonymement ou après identification. Il est précisé que les sociétés qui téléchargent anonymement le dossier de consultation ou indiquent une adresse courriel erronée ne pourront être informées des éventuels éléments complémentaires au cours de la procédure (communication des

réponses de l'administration suite aux questions, report de délai, questions diverses, ...). De la même manière, la société qui s'identifie sur PLACE lors du dépôt de son offre doit donner une adresse courriel valide et permettant de façon certaine les échanges électroniques en fin de procédure avec l'administration (demande de précision sur l'offre, rejets, demande à la société attributaire, ...). En cas de difficultés, il est possible de contacter le support « clients » grâce au lien « Assistance » de l'onglet « Aide » de la plateforme (pour cela la société devra préalablement créer un ticket sur PLACE) ou bien au numéro qui vous sera communiqué après établissement du ticket sur PLACE https://www.marches-publics.gouv.fr/index.php?page=entreprise.EntrepriseAide De plus, afin d'être informé des échanges, le candidat doit vérifier que l'adresse des échanges avec le profil d'acheteur, « nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr », est accessible ou mise sur la liste blanche pour passer les filtres des serveurs proxy en place dans l'entreprise et s'assurer que les courriels provenant de cette plateforme/profil acheteur ne sont pas classés dans la rubrique « spam » de sa messagerie électronique. Le courriel du référent concernant ce marché est : roxane.nourine@univ-amu.fr - Information concernant la communication des informations complémentaires : Les candidats peuvent poser des questions administratives ou techniques relatives au Dossier de Consultation des Entreprises - DCE - concernant le présent marché. En cas de questions, celles-ci seront posées OBLIGATOIREMENT sur la plate-forme des achats de l'etat - place à l'adresse du profil d'acheteur. Pour plus d'information se reporter à l'article 3 du Règlement de la Consultation (RC). - Information concernant l'envoi des offres/Demandes de participations : ==> Le candidat remet sa proposition OBLIGATOIREMENT par voie électronique, conformément aux indications de l'article 9.1 du RC. ==> Pour sa proposition, la société doit produire un dossier complet, comprenant les pièces relatives à la candidature et les pièces relatives à l'offre telles que mentionnées à l'article 8 du règlement de la consultation (RC), voir " Présentation et contenu des propositions ". Autres informations : - A titre d'information, le démarrage des prestations est prévu fin janvier 2027 (information non contractuelle). Pour plus de détails se reporter à l'article 2 du RC. La date et heure limites de réception des plis est le 05/10/2026 à 16 :00 :00 au plus tard, délai de rigueur ALERTE : La période du 27 juillet 2026 au 28 août 2026 inclus est considérée comme une période blanche. Durant cette période, les candidats peuvent continuer à soumettre leurs questions ; toutefois, l’ administration n’y apportera aucune réponse. Par ailleurs, le dépôt des copies de sauvegarde en main propre ne sera pas autorisé pendant cette période.

Правно основание:

Директива 2014/24/ЕС

2.1.6. Основания за изключване

Източници на основанията за изключване: Документ за обществени поръчки

5. Обособена позиция

5.1. Обособена позиция: LOT-0001

Заглавие: ACCORD-CADRE (AC) DE MATERIEL AUDIOVISUEL DE DIFFUSION AVEC OU SANS INSTALLATION POUR AIX MARSEILLE UNIVERSITE

Описание: Le présent accord-cadre (AC) est un accord-cadre mono-attributaire donnant ensuite lieu à la conclusion de marchés subséquents (MS) dans les conditions mentionnées au titre II du CCAP. L’accord-cadre et les marchés subséquents qui en découlent sont passés en application du Code de la commande publique du 01/04/2019. Sauf spécification particulière, l’accord-cadre est désigné indifféremment dans les documents de la consultation « accord-cadre ». Le présent accord-cadre a pour objet de définir les termes contractuels généraux entre le pouvoir adjudicateur et l’opérateur économique (titulaire de l’AC), dans le

cadre de la passation de futurs Marchés Subséquents (MS) relatifs aux prestations de fourniture avec ou sans installation de matériels audiovisuels par le présent accord-cadre. Ainsi, les prestations sont décrites de manière générale dans les cahiers des charges de l' accord-cadre (CCAP, CCTP et annexes) et seront décrites avec précision dans le cahier des clauses particulières valant acte d'engagement (CCP valant AE) et annexes de chaque futur marché subséquent qui sera contractualisé avec le titulaire de l'accord cadre. La consultation a été passée selon Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des dispositions mentionnées au 1° de l'article R. 2124-2 du Code de la Commande Publique et des articles R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique. Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire donnant ensuite lieu à la conclusion de marchés subséquents. L'accord cadre prend effet à compter de la notification effectuée auprès du titulaire, pour une période initiale de 24 mois fermes. Il pourra ensuite être reconduit une fois pour une période supplémentaire de 24 mois par tacite reconduction d'AMU. Si AMU décide de ne pas reconduire l'accord cadre, il informe le titulaire concerné de sa décision au plus tard 3 mois avant la fin de validité du ou des lots concernés par lettre (LRAR ou via la plate-forme PLACE). La non-reconduction de l'accord cadre n'ouvre droit au profit du titulaire à aucune indemnité ni à aucun dédommagement. Le titulaire est tenu par ses obligations contractuelles jusqu'à la fin de la période de validité de l'accord cadre en cours. En cas de non reconduction de l'accord-cadre, les titulaires de marchés subséquents concernés en cours d'exécution seront également tenus par leurs obligations contractuelles jusqu'à la fin desdits marchés. Caractéristiques des seuils de l'accord cadre : -l'accord cadre ne comporte pas de seuil minimum mais comporte un seuil maximum de 6 462 000 € HT sur la durée ferme de l'accord – cadre (soit 2 ans) ainsi qu'un seuil maximum de 6 462 000€ HT pour la période reconduite (période de 2 ans) Ce seuil maximum correspond au budget maximum de l'Université sur la période ferme. ELEMENTS DE VOLUMETRIE (DONNEES NON CONTRACTUELLES) : - Valeur estimée du marché (information non contractuelle) : 935 850 € HT/par an. La description des prestations est décrite dans le CCTP et ses annexes. NB : la passation des marchés subséquents (MS) est réalisée dans les conditions mentionnées au titre II du présent document. Les prestations s' exécutent sur les sites indiqués à l'annexe 1 du CCTP (liste non exhaustive). Les marchés subséquents pourront prendre la forme, selon le besoin du pouvoir adjudicateur : - de MS à bon de commandes (le MS prenant alors la forme d'un accord-cadre exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande conformément aux articles R2162-13 à R2162-14 du Code de la Commande Publique.). Les MS feront l'objet de prix unitaires. Les informations relatives aux bons de commande (modalité d'émission et d'exécution des bons de commandes, personnes habilitées) sont mentionnées dans le marché subséquent. Dans ce cas : les bons de commande issus d'un marché subséquent (MS) peuvent être émis jusqu'au dernier jour de validité du MS. Les délais d'exécution prévus par les bons de commande sont conformes aux documents contractuels régissant l'accord-cadre et ses MS, ils peuvent dépasser la fin de validité du MS concerné. » A titre d'information (information non contractuelle), il est susceptible d'être prévu dans le cadre de ce marché le lancement d'un seul MS à bon de commande qui sera d'une durée de deux (2) ans reconduit une fois pour une durée de deux (2) ans supplémentaires. - De MS conclus en mode « Projet » sont traités à prix forfaitaire avec ou sans tranches. Les éléments relatifs à la description détaillée du besoin et des prestations attendues seront précisés dans chaque marché subséquent concerné. Ces marchés subséquents « Projet » portent sur des opérations nécessitant des matériels et des opérations spécifiques incluant la fourniture et l'installation de matériels audiovisuels de diffusion (tels que, par exemple, des amphithéâtres ou des salles spécifiques), et qui ne relèvent pas du périmètre des marchés subséquents exécutés par bons de commande. A titre d'information, il est estimé (information non contractuelle) le lancement d' environ 15 MS « Projet » par an.

Вътрешен идентификатор: AMU43-2026

5.1.1. Цел

Естество на поръчката: Доставки
Основна класификация (cpv): 32321300 Аудиовизуално оборудване
Допълнителна класификация (cpv): 51313000 Услуги по инсталиране на професионална аудиотехника, 51314000 Услуги по инсталиране на професионална видеотехника
Варианти:
Описание на опциите: -Conformément l’article R2122-4 du Code de la Commande Publique, des marchés de fournitures complémentaires pourront être passés auprès du titulaire initial du marché concerné si les conditions fixées à l’article susvisé sont réunies. -Ce marché peut faire l'objet de reconduction (Cf. Artilce 3.1 du CCAP)

5.1.2. Място на изпълнение

Град: L'ensemble des sites AMU référencés dans l'annexe 1 du CCTP
Административно-териториална единица на държавата (NUTS): Bouches-du-Rhône (FRL04)
Държава: Франция

5.1.3. Очаквана продължителност

Начална дата: 05/01/2027
Срок: 48 Месеци

5.1.5. Стойност

Прогнозна стойност, без да се включва ДДС: 935 850,00 EUR
Максимална стойност за рамковото споразумение: 12 924 000,00 EUR

5.1.6. Обща информация

Това е повтаряща се обществена поръчка
Запазено участие:
Участието не е запазено.
Проект за възлагане на обществена поръчка, който не е финансиран със средства от ЕС
Поръчката попада в приложното поле на Споразумението за държавните поръчки (СДП) : да
Допълнителна информация: La "Valeur maximale de l'accord-cadre" susmentionnée tient compte de la durée totale du marché (reconduction comprise). La "Valeur estimée hors TVA" susmentionnée concerne la valeur estimée € HT sur une année. La durée renseignée dans la partie "durée estimée" comprend la durée totale du marché (reconduction comprise) conformément à ce qui est indiqué dans la partie relative à la description. Concernant le chambre "Nombre maximal de participants", la valeur "9999" est indiquée à titre indicatif. En effet, le nombre de participants n'est pas limité. Aix-Marseille Université souhaite utiliser sa commande publique comme un outil de lutte contre le chômage et l’exclusion socio-professionnelle. La démarche d’insertion constitue une condition d’exécution du marché en application de l’article L2112-2 du Code de la commande publique. Les marchés subséquents pourront prévoir des clauses sociales dans leurs CCP valant AE visant à promouvoir l’emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d’insertion, et à lutter contre le chômage. (le volume d’heures d’insertion à réaliser, constituant un minimum obligatoire, devra être réservé à l’embauche d’une ou plusieurs personnes engagées dans un parcours d’insertion, ce volume d’heure sera précisé dans le marché subséquent) Dans le cas où le pouvoir adjudicateur concerné (AMU) décide de prévoir une clause d’insertion dans le marché subséquent, les mentions du CCP valant AE et les dispositions indiquées dans le titre II article 2 du CCAP s'appliqueront.

5.1.7. Стратегически обществени поръчки

Критерии за екологосъобразна поръчка: Критерии на ЕС за екологосъобразни обществени поръчки

5.1.9. Критерии за подбор

Източници на критерии за избор: Документ за обществени поръчки

5.1.10. Критерии за възлагане

Описание на метода, който трябва да се използва, ако претеглянето не може да бъде изразено по критерии: Se reporter à l'article 10.2 du règlement de la consultation (RC)

5.1.11. Документация за възлагане на обществена поръчка

Адрес на документацията за обществената поръчка: https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3025684&orgAcronyme=f2h

Ad hoc канал за комуникация:

Наименование: Plateforme des achats de l'Etat (ou PLACE)

URL: https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3025684&orgAcronyme=f2h

5.1.12. Условия за възлагане на обществена поръчка

Условия за подаване:

Електронно подаване: Задължително

Адрес за подаване: https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3025684&orgAcronyme=f2h

Езици, на които могат да се подават оферти или заявления за участие: френски

Електронен каталог: Забранено

Варианти: Забранено

Краен срок за получаване на оферти: 05/10/2026 16:00:00 (UTC+01:00) централноевропейско време, западноевропейско лятно време

Продължителност, през която офертата трябва да остане валидна: 4 Месеци

Условия на договора:

Изпълнението на договора трябва да се извършва в рамките на програми за създаване на защитени работни места: Не

Условия, свързани с изпълнението на договора: C'est un marché qui est relancé régulièrement à la fin du marché précédent car c'est un besoin constant de l'administration.

Електронно фактуриране: Задължително

Ще се използва електронно поръчване: да

Ще се използва електронно плащане: да

5.1.15. Техники

Рамково споразумение:

Рамково споразумение без подновяване на състезателната процедура

Максимален брой участници: 9 999

Информация за динамичната система за покупки:

Няма динамична система за покупки

5.1.16. Допълнителна информация, медиация и преразглеждане (обжалване)

Медиаторска организация: Préfecture de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur

Организация, отговаряща за преразглеждането (обжалването): Tribunal Administratif de Marseille

Информация за крайните срокове за преразглеждане: Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Conformément à l'ordonnance no 2009-515 du 7 mai 2009 relative aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique, les recours juridictionnels propres aux contrats administratifs sont : -le référé précontractuel (CJA, art. L. 551-1 et suivant) ; -le référé contractuel (CJA, art. L. 551-13 et suivant.) ; -le recours en contestation de validité du contrat, issu de la jurisprudence " Tarn-et-Garonne " qui peut être exercé par les tiers au contrat, sans considération de leur qualité, dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriée (CE, 4 avril 2014, Département du Tarn-et-Garonne, no 358994). Tout intéressé peut prendre connaissance du contrat * en le consultant sur place à l'Université, pour cela il sera nécessaire de prendre rendez-vous par courriel auprès du référent identifié à la section 8.1 "ORG-0001". * Le droit d'accès aux informations /documents doit s'exercer dans le respect du secret en matière industrielle et commerciale conformément à l'article L. 311-6 du Code des relations entre le public et l'administration (CRPA). Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Marseille, 31 rue Jean François Leca, 13002, Marseille, F, Téléphone : +33 491134813, Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr, Fax : +33 491811387, Adresse internet : https://marseille.tribunal-administratif.fr/
Организация, която предоставя допълнителна информация за процедурата за възлагане : Université d'Aix - Marseille
Организация, която предоставя достъп до документацията за поръчката без връзка с интернет: Université d'Aix - Marseille
Организация, предоставяща повече информация за процедурите за преглед (обжалване) : Université d'Aix - Marseille

8. Организации

8.1. ORG-0001

Официално наименование: Université d'Aix - Marseille
Регистрационен номер: 13001533200013
Пощенски адрес: 58 boulevard Charles Livon
Град: Marseille cedex 7
Пощенски код: 13284
Административно-териториална единица на държавата (NUTS): Bouches-du-Rhône (FRL04)
Държава: Франция
Звено за контакт: Direction de la Commande Publique - Pôle des Marchés publics du Campus Centre
Електронна поща: roxane.nourine@univ-amu.fr
Телефон: 0413942761
Интернет адрес: https://www.marches-publics.gouv.fr
Профил на купувача: https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3025684&orgAcronyme=f2h
Роли на тази организация:
Купувач
Организация, която предоставя допълнителна информация за процедурата за възлагане
Организация, която предоставя достъп до документацията за поръчката без връзка с интернет
Организация, предоставяща повече информация за процедурите за преглед (обжалване)

8.1. ORG-0002

Официално наименование: Tribunal Administratif de Marseille
Регистрационен номер: 17130005600024
Пощенски адрес: 31 rue Jean françois Leca
Град: Marseille
Пощенски код: 13002
Административно-териториална единица на държавата (NUTS): Bouches-du-Rhône (FRL04)
Държава: Франция
Електронна поща: greffe.ta-marseille@juradm.fr
Телефон: 0491134813
Интернет адрес: https://marseille.tribunal-administratif.fr/
Роли на тази организация:
Организация, отговаряща за преразглеждането (обжалването)

8.1. ORG-0003

Официално наименование: Préfecture de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur
Регистрационен номер: 17130000700019
Град: Marseille cedex 06
Пощенски код: 13282
Административно-териториална единица на държавата (NUTS): Bouches-du-Rhône (FRL04)
Държава: Франция
Звено за контакт: Comité Consultatif Inter Régional de Règlement à l'Amiable Secrétariat général pour les affaires régionales Secrétariat du comité : Catherine PIETRI Place Félix Baret CS80001
Електронна поща: catherine.pietri@pacac.gouv.fr
Телефон: 0484354554
Роли на тази организация:
Медиаторска организация

Информация за обявлението

Идентификатор/версия на обявлението: 0595a89e-c6db-41d0-81a6-8d322a5374b5 - 01
Вид на формуляра: Състезателна процедура
Вид обявление: Обявление за поръчка или концесия – стандартен режим
Подвид на обявлението: 16
Дата на изпращане на известието: 24/06/2026 12:33:09 (UTC+02:00) източноевропейско време, централноевропейско лятно време
Езици, на които настоящото известие е официално достъпно: френски
Номер на публикуване на обявлението: 436617-2026
Номер на броя на OB S: 120/2026
Дата на публикуване: 25/06/2026